

ARTCURIAL

BRIEST - LE FUR - POULAIN - F.TAJAN

MAISON DE VENTE AUX ENCHÈRES - AGRÈMENT N° 2001-005

7, Rond-Point des Champs-Élysées. 75008 Paris

Tél. : +33 (0) 1 42 99 20 20 - Fax : +33 (0) 1 42 99 20 21

www.artcurial.com - contact@artcurial.com

01142

18 NOVEMBRE 2006 PARIS

PHOTOGRAPHIE.1

BRIEST - LE FUR - POULAIN - F.TAJAN
ARTCURIAL

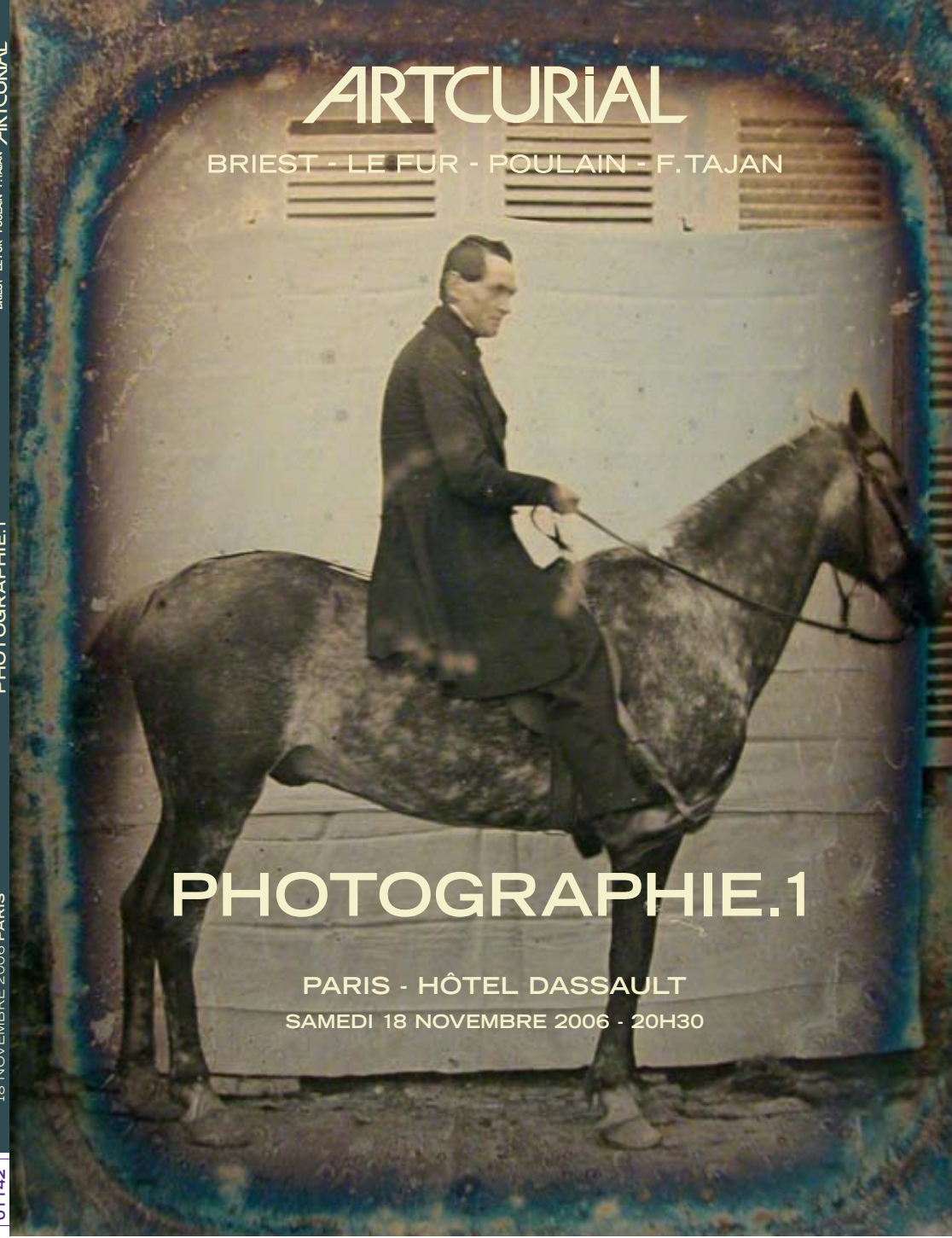
ARTCURIAL

BRIEST - LE FUR - POULAIN - F.TAJAN

PHOTOGRAPHIE.1

PARIS - HÔTEL DASSAULT

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2006 - 20H30





PHOTOGRAPHIE

PARIS - HÔTEL DASSAULT
SAMEDI 18 NOVEMBRE 2006 A 20H30



ARTCURIAL

BRIEST - LE FUR - POULAIN - F.TAJAN

PARIS - HÔTEL DASSAULT

7, rond-point des Champs-Élysées, 75008 Paris

Téléphone pendant l'exposition :

33 (0) 1 42 99 20 15

COMMISSAIRE PRISEUR :

Francis Briest

SPÉCIALISTE :

Grégory Leroy, 01 42 99 20 15
gleroy@artcurial.com

COMPTABILITÉ DES VENTES :

Nicole Frèrejean, 01 42 99 20 45
nfrerejean@artcurial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES :

Mercredi 15 novembre	11h - 19h
Jeudi 16 novembre	11h - 19h
Vendredi 17 novembre	11h - 19h
Samedi 18 novembre	11h - 14h

VENTE :

Samedi 18 novembre 20h30

CATALOGUE VISIBLE SUR INTERNET

www.artcurial.auction.fr

VENTE N° 01142



ARTCURIAL

BRIEST - LE FUR - POULAIN - F.TAJAN

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Rémy Le Fur
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan

DÉPARTEMENT PHOTOGRAPHIE :

Direction Francis Briest

Grégory Leroy, spécialiste

01 42 99 20 15 - gleroy@artcurial.com

contact : Alexandra Cozon

01 42 99 20 48 - acozon@artcurial.com

INDEX

- A**
ARBUS Diane 17
- B**
BALDUS Édouard 34
BALLEN Roger 43 - 44
BALTZ Lewis 38
BRASSÁI (Gyula Halasz, dit) 39
- C**
CLERCQ Louis de 33 bis
- F**
FIZEAU Armand Hippolyte 5
FLACHERON Frédéric 22 à 33
- G**
GAIROARD J.H. 4
- H**
HASKINS Sam 46 - 47
- L**
LE GRAY Gustave 20
??LOBERT 14
- M**
MAPPLETHORPE Robert 41 - 42
MAREY Étienne-Jules 36
MOLARD Adolphe Humbert de 7
- N**
NÈGRE Charles 18 - 19 - 21 - 37
- S**
SALZMANN Auguste 35
SCHALL Roger 45
STRAND Paul 40
- V**
VAILLAT 10



1

1
ANONYME
DÉFORMATION CONGÉNITALE D'UN VEAU,
CIRCA 1845-1850
Daguerréotype
7 x 9,5 cm
6 000 / 8 000 €



2
ANONYME
CHASSEUR ET SON CHIEN, CIRCA 1845-1850
Daguerréotype
11,5 x 8,5 cm
3 000 / 4 000 €

2



3

ANONYME

UNE PARTIE D'ÉCHECS, CIRCA 1850-1852

Daguerréotype
10,5 x 16 cm

COMMENTAIRE : Le personnage du milieu semble être le photographe Henri Le Secq.

Quoi qu'il en soit, la désinvolture des modèles, la liberté de la scène et la qualité de la composition distinguent clairement cette plaque de la production de studio. Nous avons ici probablement affaire à l'œuvre d'un des artistes de l'entourage de Le Secq...

PROVENANCE : Collection privée, France

5 000 / 7 000 €



4

4

J.H. GAIROARD

CHACUN JOUE SON RÔLE, 1849

Daguerréotype

Titré à la pointe sur l'image, étiquette de l'artiste au verso. Dedicacé à monsieur Ildefonso Marzo, mars 1849, ainsi que mention d'une adresse "Alhaurin 23" (Madrid ?)

7,5 x 9,5 cm

3 000 / 4 000 €

5

ARMAND HIPPOLYTE FIZEAU

1819-1896

VUES DEPUIS SA FENÊTRE, 1843

Deux daguerréotypes gravés à l'acide

Au dos d'une des plaques, cette mention gravée à la pointe : "jeudi 4 mai". Sur l'autre plaque une mention illisible (Juillet ?)

8 x 5 cm

PROVENANCE : Vente publique, Chartres, décembre 1989

COMMENTAIRE : Durant le printemps et l'été 1843, Fizeau poursuit ses recherches sur la reproductibilité du daguerréotype et tente de transformer des plaques daguerriennes en planches à gravure.

Vendues en 1989 comme des œuvres de Brévière, ces rares plaques furent réattribuées par la suite à Fizeau. Il en subsiste une trentaine.

7 000 / 9 000 €



5



5



6



7



8

6

ANONYME

VUE DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU, OCTOBRE 1840

Daguerréotype

PROVENANCE : Collection Gilbert Gimón ; Collection John Wood

BIBLIOGRAPHIE : John Wood, The Scenic Daguerreotype: Romanticism and Early Photography, University of Iowa Press, 1995, pl. 30, p. 117 et 198

On sait que Noël-Marie Paymal Lerebours photographia le château de Fontainebleau en 1840, puisqu'il nous a transmis, au travers de l'ouvrage "Paris et ses environs.", publié en 1840, une vue du château prise depuis la cour.

25 000 / 35 000 €

7

ADOLPHE HUMBERT DE MOLARD

1800-1874

VUE DU CHÂTEAU DE LA PELLONNIÈRE, SEPTEMBRE 1849

Daguerréotype

Mention manuscrite au verso : "fait à la Pellonnière le 19 septembre 1849, Louis Dodier".

7 x 10 cm

PROVENANCE : Galerie Texbraun

COMMENTAIRE : Le château de la Pellonnière, dans l'Orne, appartenait depuis 1834 à Cyrille Jules Pattu, père ou frère de Henriette Pattu, la seconde femme de Humbert de Molard. Louis Dodier était le régisseur de Humbert de Molard.

25 000 / 35 000 €

8

ANONYME

LE DÔME DE MILAN, CIRCA 1845

Daguerréotype

Sous cadre italien d'origine

9 x 7 cm

PROVENANCE : Collection privée, France

30 000 / 40 000 €

Portrait inédit et unique de Gustave Flaubert

Accompagnant en Égypte Maxime Du Camp, parti pour en faire l'usage qu'on sait avec appareil, plaques et produits chimiques, Flaubert ne lui permettra qu'une seule fois de le photographier - encore était-ce "en costume nubien, en pied, et vu de très loin, dans un jardin". Il semble donc étrange, sinon surprenant, qu'il ait accepté, "à Croisset" (la mention figure au dos du daguerréotype, sans doute de sa main même), dans la maison familiale, dans sa chambre peut-être, qu'on fixe son image dans les sels d'argent et le mercure, d'autant que la tâche dut être réalisée par l'un des deux daguerréotypistes alors en activité à Rouen, Louis Levasseur et Thibaud Witz, qui ne comptaient assurément pas parmi ses intimes.

L'examen de l'arrière-plan, où figure vraisemblablement un portrait gravé de Louise Colet, fournit un début d'explication.

Flaubert rencontre cette femme de lettres à la réputation déjà tumultueuse, de dix ans son aînée, au début de l'été 1846. L'amour est immédiat, mutuel, violent. Prématurément vieilli par la syphilis (quantité d'adolescents payèrent ce tribut à leurs désirs et aux bonnes mœurs), le jeune homme - il a vingt-cinq ans - voit dans sa propre apparence physique "la maturité toucher à la flétrissure", comme il l'écrit à sa maîtresse, le 11 août 1846 : "Je voudrais être fort, pur, mais quand je me regarde dans la glace et que je pense que tu m'aimes, je me trouve d'un commun révoltant. J'ai les mains dures, les genoux cagneux et la poitrine étroite."

Le 14 août, l'ami Du Camp, qui sert de vagemestre, est en visite à Croisset. Il remet un précieux paquet à Gustave, qui, dans la nuit, écrit sa réponse : "Adresse-lui toujours tes lettres comme celle de ce matin. Il m'a apporté ton portrait." Puis Flaubert tombe malade et doit garder le lit deux jours. Il rejoint Louise Colet quelques heures, mais répugne à s'établir à Paris comme elle le lui demande. Elle s'impatiente, se désespère, se sent trahie...

On peut conjecturer, avec John Wood, historien et poète, grand spécialiste des débuts de la photographie, qu'un Flaubert malmené par une relation de plus en plus orageuse et par une correspondance qui se charge d'invectives et de reproches, ait envoyé à celle dont l'amour le tourmentait, en gage d'une fidélité dont pouvait faire douter son absence physique, ce double, ce daguerréotype, unique et fragile - pour nous, aujourd'hui, d'une étonnante présence. On peut alors dater cette image de la fin de l'été 1846.

Gustave Flaubert et Louise Colet rompirent en 1848, se retrouveront en 1851, au retour d'Égypte, se quitteront pour toujours en 1854. Sept ans jour pour jour après avoir reçu le portrait gravé de Louise, celui qui n'a pas encore achevé *Madame Bovary* lui écrit, un peu avant l'aube : "J'ai peur, pauvre chère Louise, de te blesser (mais notre système est beau, de ne nous rien cacher), eh bien ! ne m'envoie pas ton portrait photographié. Je déteste les photographies à proportion que j'aime les originaux. Jamais je ne trouve cela vrai. C'est la photographie d'après ta gravure ? J'ai la gravure qui est dans ma chambre à coucher. C'est une chose bien faite, bien dessinée, bien gravée, et qui me suffit. Ce procédé mécanique, appliqué à toi surtout, m'irriterait plus qu'il ne me ferait plaisir. Comprends-tu ? Je porte cette délicatesse loin, car moi je ne consentirais jamais à ce que l'on fit mon portrait en photographie."

9

ANONYME

PORTRAIT DE GUSTAVE FLAUBERT, CIRCA 1846

Daguerréotype

10 x 8 cm

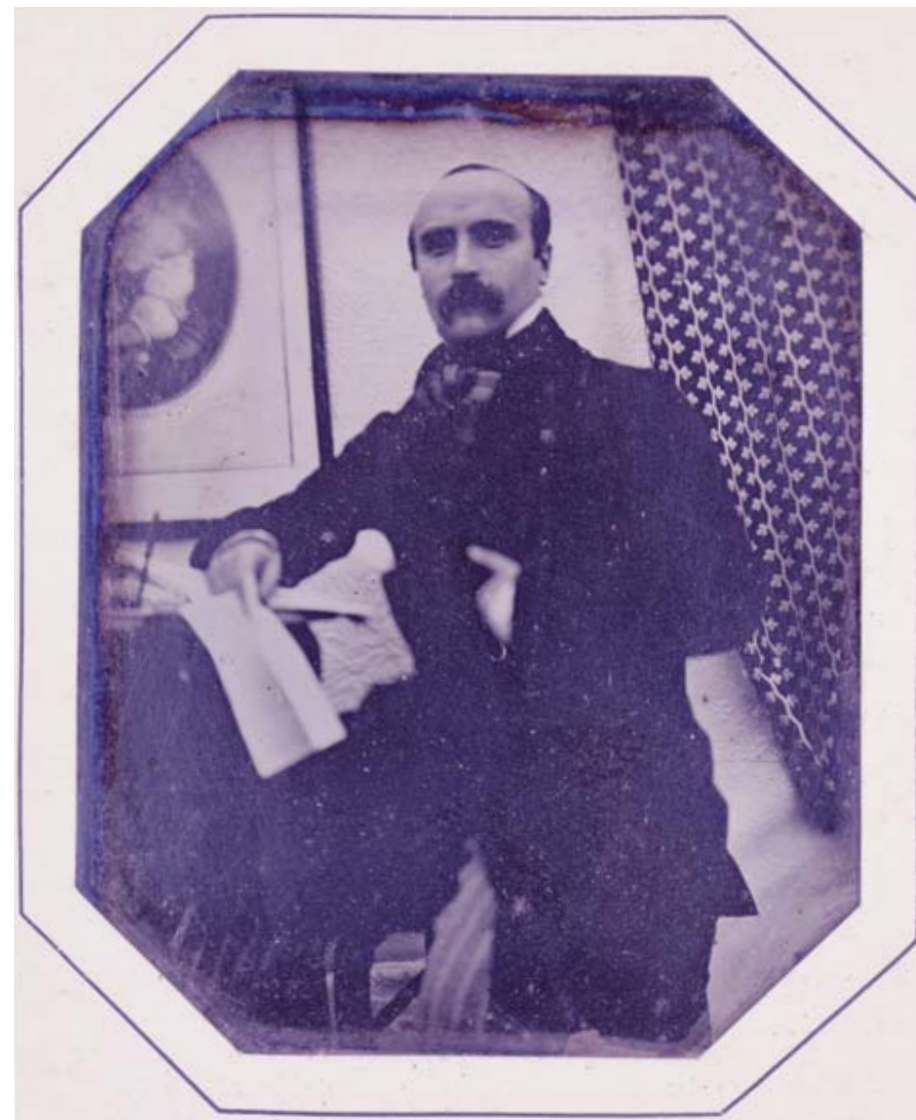
PROVENANCE : Collection privée, France

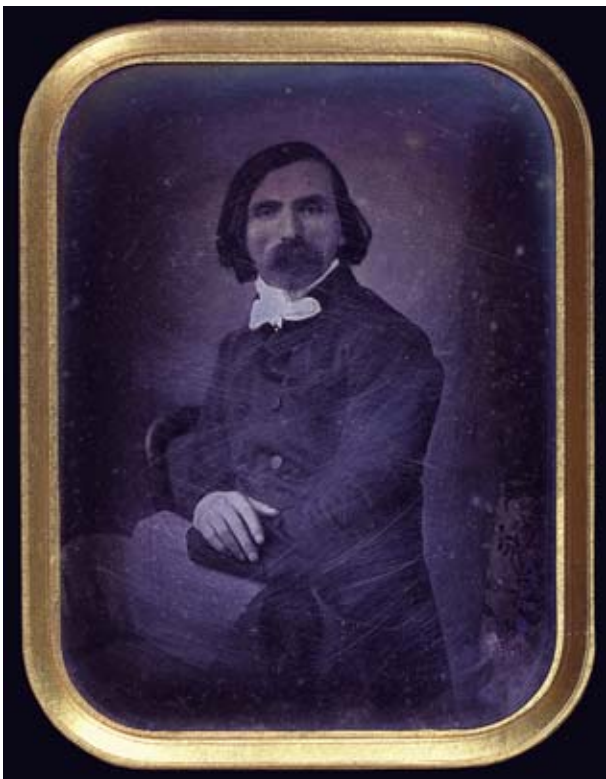
Collection John Wood, États-Unis

COMMENTAIRE : Il s'agit du plus ancien portrait connu de Flaubert, et du seul fixé par le daguerréotype

Il fut sans doute réalisé dans la maison familiale de Croisset, et fut envoyé à sa maîtresse Louise Colet

40 000 / 60 000 €





10

VAILLAT

Actif 1847-1860

PORTRAIT D'ADAM SALOMON, 1854

Daguerréotype

Signé et daté au poinçon sur la plaque

Mention manuscrite au verso du cadre : "Daguerréotype par X, le statuaire Adam Salomon"

11 x 8 cm

PROVENANCE : Collection privée, France

COMMENTAIRE : Il s'agit ici du seul portrait au daguerréotype connu d'Adam Salomon.

40 000 / 60 000 €

Sculpteur de formation, Adam Salomon (1817-1881) s'initie à la photographie vers sa quarante-cinquième année. Il a alors pour habitude de signer ses photographies par la mention "Composé et photographié par le sculpteur Adam-Salomon". Il s'oriente très rapidement vers l'art du portrait, sous l'influence du photographe munichois Franz Hanfstägel ; et devient vite reconnu pour la force de caractère qu'il insuffle à ses compositions.

Adam Salomon fonde son propre studio en 1859, à Paris, et commence ainsi un "répertoire" de portraits de notables de l'Europe entière. Adam Salomon invente le fond hémicylindrique, une sorte de niche qui avait 3,66 m de diamètre et qui était surmontée d'un auvent mobile. Ce fond permettait de produire tous les effets d'éclairage sans qu'il fût nécessaire pour le modèle, assis ou debout au centre, de se déplacer.



11



12

11

ANONYME

NU AU TAMBOURIN, CIRCA 1850

Daguerréotype stéréographique

7 x 12,5 cm

PROVENANCE : Galerie Texbraun

3 000 / 4 000 €

12

ANONYME (PEUT-ÊTRE RICHEBOURG)

NU À LA GRAPPE, CIRCA 1845-1850

Daguerréotype stéréographique

9,4 x 14,9 cm

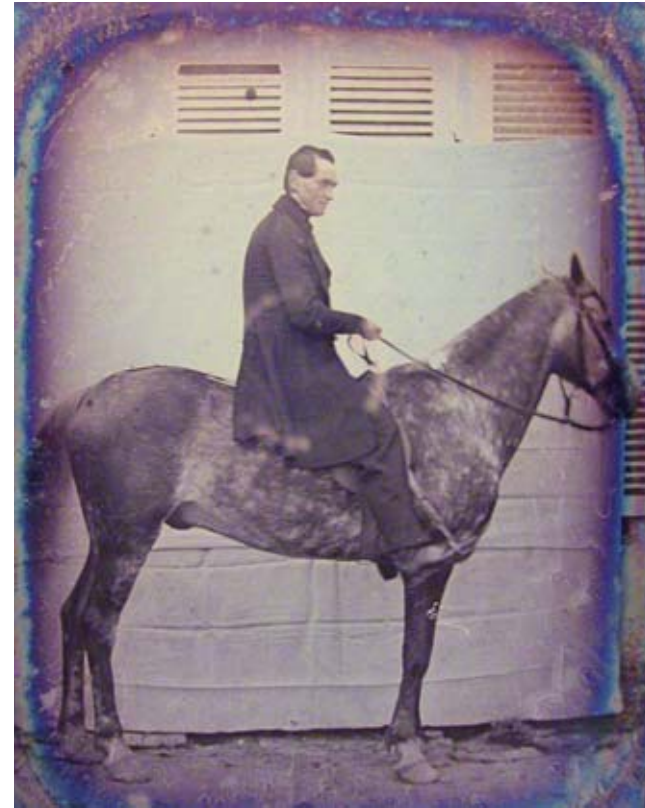
PROVENANCE : Galerie Texbraun

3 000 / 5 000 €



13
ANONYME
PORTRAIT D'UN JAPONAIS, CIRCA 1850
 Daguerrotype
 8,9 x 6,6 cm
PROVENANCE : Collection privée française

COMMENTAIRE : Contrairement à la coutume, l'homme ne se rase pas le haut du crâne. Il s'agit probablement d'un homme du peuple, d'un renégat ou d'un exilé.
 Le sujet pourrait être l'un des marins Japonais réfugiés à San Francisco en 1851, après le naufrage de leur navire. Ces pêcheurs furent les premiers Japonais photographiés. Les portrait des Japonais au daguerréotype sont d'une rareté proverbiale. Ils appartiennent presque tous à des musées.
4 000 / 6 000 €



14
??LOBERT
CAVALIER, CIRCA 1845
 Daguerrotype
 Étiquette du daguerréotypiste au verso. Cadre de l'époque
 9 x 7 cm
PROVENANCE : Collection privée, France

COMMENTAIRE : L'étiquette au verso du daguerrotype est un peu abîmée et ne permet pas de lire le nom de l'artiste. On lit, à la suite de deux premières lettres manquantes, "lobert". Le Répertoire des Photographes de France au XIX^e siècle, par Voignier, ne contient aucun nom y correspondant...
40 000 / 60 000 €



15
ANONYME
UN JEUNE CAVALIER, CIRCA 1860
 Ambrotype
 12 x 9 cm
700 / 900 €



16
ANONYME
LES SŒURS JUELLES, CIRCA 1845-1850
 Daguerriotype
 21 x 14,5 cm
PROVENANCE : Collection privée, France
 30 000 / 40 000 €



17
DIANE ARBUS
 1923-1971
PORTRAIT DE GERMAINE GREER, 1971
 Tirage argentique postérieur
 Signé au verso par Doon Arbus. Tiré en 1984 par Neil Selkirk
 Numéroté 6 sur 75
 Tampons de la succession au verso
 37 x 37 cm
 10 000 / 15 000 €



18

18

CHARLES NÈGRE

1820-1880

VENDEUR DE COCO, AU 21 QUAI DE BOURBON,

CIRCA 1852-1853

Tirage sur papier salé

22 x 16,4 cm

COMMENTAIRE : Pour une variante, voir "Charles Nègre", National Gallery of Canada, Ottawa, 1976, p. 157

8 000 / 10 000 €



19

19

CHARLES NÈGRE

1820-1880

PIFFERARI, 1853

Tirage sur papier albuminé

16,2 x 12,1 cm

COMMENTAIRE : Pour une autre version avec les mêmes personnages, voir "Charles Nègre", Galerie Nationale du Canada, Ottawa, 1976, planche 106

8 000 / 10 000 €



20

GUSTAVE LE GRAY

1820-1882

PIFFERARI, CIRCA 1851-1853

Tirage sur papier salé monté sur carton

Tampon sec de l'artiste sur l'image

20 x 15 cm

BIBLIOGRAPHIE : Sylvie Aubenas, Gustave Le Gray, BNF/Gallimard, Paris, 2002, pages 215 et 350

30 000 / 40 000 €



21

21

CHARLES NÈGRE

1820-1880

JOUEUR D'ORGUE, CIRCA 1853

Négatif sur papier ciré

20,4 x 14,4 cm

COMMENTAIRE : Pour une autre version avec le même personnage, voir "Charles Nègre", Galerie Nationale du Canada, Ottawa, 1976, planche 101

20 000 / 25 000 €

22

FRÉDÉRIC FLACHERON

1813-1883

VUE DU FORUM, 1849

Négatif sur papier humide

Daté et signé en bas à droite "F. Flachéron", 1849

16,6 x 21,6 cm

PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron, Vendôme, 1987

2 000 / 3 000 €



22



23

23

FRÉDÉRIC FLACHERON

1813-1883

VUE DU FORUM, VIA SACRA, CIRCA 1848-1849

Négatif sur papier humide

Signé en bas à gauche "F. F"

16,7 x 21,5 cm

PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron, Vendôme, 1987

2 000 / 3 000 €



24



25

24

FRÉDÉRIC FLACHERON

1813-1883

VUE D'ANTIQUE DE ROME, VUE DU FORUM, VIA SACRA, CIRCA 1848-1849

Négatif sur papier humide

Signé en bas à gauche "F. F"

15,6 x 21,4 cm

PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron, Vendôme, 1987

2 000 / 3 000 €

25

FRÉDÉRIC FLACHERON

1813-1883

QUARTIER DE L'AVENTIN, 1849

Négatif sur papier humide

Daté et signé en bas à droite "F. Flachéron", 1849

17,2 x 21,4 cm

PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron, Vendôme, 1987

2 000 / 3 000 €



26



27

26
FRÉDÉRIC FLACHERON

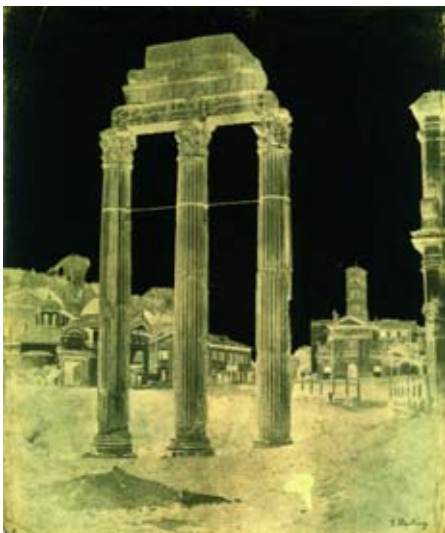
1813-1883
VUE DU FORUM, ROME, 1853
Négatif sur papier humide
Daté et signé en bas à droite "F. Flachéron", 1853
Numéroté 1
26,7 x 34,4 cm

PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron,
Vendôme, 1987
3 000 / 4 000 €

27
FRÉDÉRIC FLACHERON

1813-1883
LA PYRAMIDE DE CAIUS CESTIUS, ROME, 1852
Négatif sur papier humide
Daté et signé en bas à gauche "F. Flachéron", 1852
Numéroté n° 76
27,4 x 35,3 cm

PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron,
Vendôme, 1987
3 000 / 4 000 €



28

28
FRÉDÉRIC FLACHERON

1813-1883
LE FORUM, CIRCA 1850-1852
Négatif sur papier humide
Signé en bas à droite
Numéroté 4 en bas à gauche.
33,7 x 27,7 cm

PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron,
Vendôme, 1987
3 000 / 4 000 €



29

29
FRÉDÉRIC FLACHERON

1813-1883
LA PYRAMIDE DE CAIUS CESTIUS, ROME, 1852
Négatif sur papier humide
Daté et signé en bas à gauche "F. Flachéron", 1852
Numéroté n° 75
27,1 x 35,1 cm

PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron,
Vendôme, 1987
3 000 / 4 000 €



30

30
FRÉDÉRIC FLACHERON

1813-1883
LE FORUM, ROME, 1851
Négatif sur papier humide
Daté et signé en bas à droite "F. Flachéron", 1851
Numéroté 5 en bas à gauche
33,9 x 24,7 cm
PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron,
Vendôme, 1987
3 000 / 4 000 €



31

31
FRÉDÉRIC FLACHERON

1813-1883
VUE DU FORUM, ROME, 1851
Négatif sur papier humide
Daté et signé en bas à gauche "F. Flachéron", 1851
Numéroté 3 en bas à gauche
25 x 33,3 cm
PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron,
Vendôme, 1987
3 000 / 4 000 €



32

32
FRÉDÉRIC FLACHERON

1813-1883
VUE DE ROME DEPUIS LA VILLA MÉDICIS, CIRCA 1850-1852
Négatif sur papier humide
Numéroté 74 en bas à gauche
25,7 x 35,4 cm
PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron,
Vendôme, 1987
BIBLIOGRAPHIE : Rome 1850, le Cercle des Artistes du Caffè Greco
et l'electa, Paris-Rome, 2003, p. 120
3 000 / 4 000 €



33



33 bis

33
FRÉDÉRIC FLACHERON

1813-1883
CLOÎTRE DE SAINT-PAUL, HORS LES MURS, 1850
Négatif sur papier humide
Daté et signé en bas à gauche "F. Flachéron", 1850
Numéroté 73
25,1 x 32,9 cm
PROVENANCE : Vente publique succession Comte Frédéric Flachéron,
Vendôme, 1987
3 000 / 4 000 €

33 bis
LOUIS DE CLERCQ
1836-1901
VOYAGE EN ORIENT, SYRIE, 1859
Négatif sur papier humide
22,4 x 29 cm
PROVENANCE : Vente publique, Chartres
2 500 / 3 000 €



34

EDOUARD BALDUS

1813-1882

ALBUM SUR PARIS, 1853-1856

Dix-neuf tirages albuminés montés sur carton

44,5 x 34 cm

COMMENTAIRE : L'album contient les vues suivantes :

Le Louvre, numéroté 11 dans le négatif,

Le Louvre, bibliothèque impériale,

Le Louvre, pavillon Richelieu, numéroté 79 dans le négatif,



Notre-Dame, numéroté 34 dans le négatif,

Le Louvre, pavillon Sully,

Le Louvre, pavillon Colbert,

Tour Saint-Jacques, numéroté 12 dans le négatif,

Le Louvre, pavillon Turgot, numéroté 78 dans le négatif,

Le Louvre, pavillon Mollien, numéroté 90 dans le négatif,

Saint-Vincent de Paul,

Le Louvre, pavillon Denon, numéroté 102 dans le négatif,

Le Louvre, pavillon De Rohan, numéroté 77 dans le négatif,

Le Louvre, pavillon De Rohan,

Façade de Saint-Germain-l'Auxerrois, numéroté 63 dans le négatif,

L'Hôtel de Ville, numéroté 14 dans le négatif,

L'Arc de Triomphe,

Façade de Notre-Dame,

Place de la Concorde, numéroté 35 dans le négatif,

Le Panthéon, numéroté 13 dans le négatif,

Le Louvre, numéroté 76 dans le négatif

25 000 / 30 000 €



35

AUGUSTE SALZMANN

1824-1872

NÉCROPOLE DE CAMIROS, 1859-1864

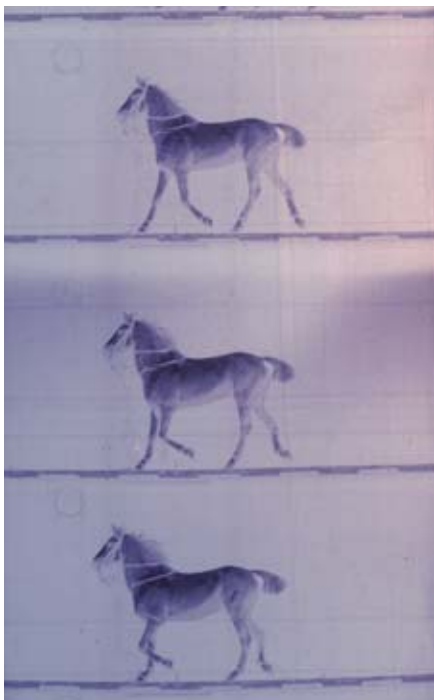
Quarante lithographies procédé Poitevin

et vingt chromolithographies

COMMENTAIRE : *Nécropole de Camiros, journal des fouilles exécutées dans cette nécropole pendant les années 1858 à 1865 par Auguste Salzmann*, fut publié en 1875, à partir de clichés pris sur les fouilles à Rhodes, dès la découverte du site de Camiros en 1859.

30 000 / 40 000 €





(Détail)

36

ÉTIENNE-JULES MAREY

1830-1904

CHEVAL MARCHANT, CIRCA 1890

Négatif d'une chronophotographie sur bande mobile

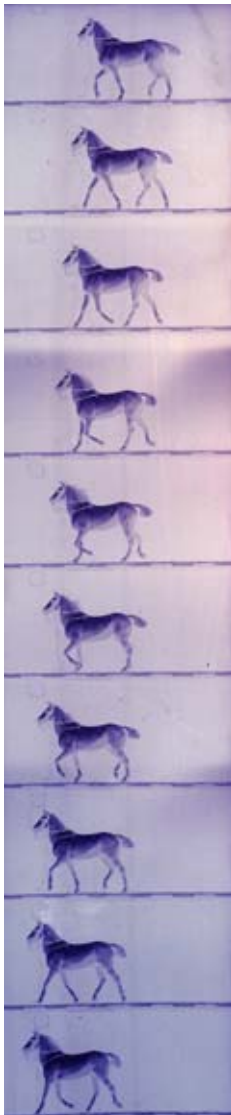
On y joint un tirage argentique moderne du négatif

80 x 8 cm

BIBLIOGRAPHIE : Michel Frizot, Étienne-Jules Marey, Chronophotographie, Nathan-Delpire, Paris, 2001, notamment les pages 264 et 265 sur l'apport de Marey à l'invention du cinématographe

COMMENTAIRE : Il n'existe que très peu de pellicules souples de Marey en main privée. Les archives du chercheur furent en effet conservées par l'Institut Marey jusqu'à leur partage en 1978 entre le Collège de France et le Musée Marey de Beaune.

50 000 / 70 000 €



38



37

37

CHARLES NÈGRE

1820-1880

CATHÉDRALE DE CHARTRES

Gravure héliographique sur acier, procédé Charles Nègre

Envoi : "A Monsieur O'Reilly Hommage respectueux Ch. Nègre 1867"

53 x 72,5 cm

2 500 / 3 500 €

38

LEWIS BALTZ

Né en 1945

COLUMBIA, SOUTH CAROLINA, 1973

Tirage argentique de l'époque, monté sur carton

Étiquette de la galerie Castelli Graphics au verso

15,2 x 22,6 cm

PROVENANCE : Leo Castelli Gallery, New York, Harry Lunn, Paris

EXPOSITION : Public Places, Leo Castelli Gallery, New York, 1973

7 000 / 9 000 €



39

BRASSAI (GYULA HALASZ, DIT)

1899-1984

LE RÉVEILLON DES GUEUX, 1932

Tirage argentique de l'époque

Tampon du 74 rue de la Glacière

Titre au verso par Brassai : "Convoitise" et "Le réveillon des gueux"

Tampon encreur du 30 août 1932 correspondant à la date de dépôt dans un magazine

23,5 x 17,2 cm

12 000 / 15 000 €



40

PAUL STRAND

1890-1976

ON MY DOORSTEP, 1914-1973

Portfolio regroupant onze tirages argentiques postérieurs

Publié en 1976, cet exemplaire numéroté 31 sur 50

Chaque tirage est monté sur carton. Tampon sec sur le montage

Cet exemplaire est signé par Paul Strand

48 x 38 cm

COMMENTAIRE : Cet exemplaire fut achevé du vivant de Strand, et signé par lui. Sa mort, survenue durant la production de ce portfolio, ne permit pas qu'il les signât tous.

10 000 / 15 000 €





41

ROBERT MAPPLETHORPE

1946-1989

RENÉ RICARD, CIRCA 1972-1974

Trois tirages argentiques d'époque, montés sur carton
Encadrement réalisé par l'artiste. Il s'agit d'une pièce unique.

PROVENANCE : Galerie Texbraun

15 000 / 20 000 €

René Ricard, poète et critique américain né en 1946 à Boston, intègre à l'âge de 18 ans l'entourage d'Andy Warhol. Il apparaît dans deux de ses films : "Kitchen" 1965 et "Chelsea Girls" 1966.

Proche ami de Mapplethorpe, il écrira sur son travail, notamment dans la revue Art in America.

On connaît également un célèbre portrait de lui par Peter Hujar.

42

ROBERT MAPPLETHORPE

1946-1989

LISA LYON, 1982

Tirage argentique de l'époque, monté sur carton

Numéroté 4/10 au verso

Tampon de l'artiste au verso

Signé par l'exécuteur testamentaire

15 000 / 20 000 €





43

ROGER BALLEEN

Né en 1950

FACTORY WORKER HOLDING PORTRAIT OF GRAND FATHER, 1996

Tirage argentique de l'époque
Signé, titré et daté au verso par l'artiste
Numéroté 9 sur 35

36 x 36 cm

BIBLIOGRAPHIE : Roger Ballen, Outland, Phaidon, NY, 2001,
non paginé

3 000 / 4 000 €



44

ROGER BALLEEN

Né en 1950

SCRAP COLLECTOR HOLDING GLOBE, 1998

Tirage argentique de l'époque
Signé, titré et daté au verso par l'artiste
Numéroté 8 sur 35

36 x 36 cm

BIBLIOGRAPHIE : Roger Ballen, Outland, Phaidon, NY, 2001,
non paginé

3 000 / 4 000 €



45

ROGER SCHALL

1904-1995

NU, 1933

Tirage argentique de l'époque, monté sur carton

Signé et daté sur le montage

38 x 29,3 cm

2 000 / 3 000 €



47

46

SAM HASKINS

Né en 1926

COWBOY KATE, 1964

Tirage argentique de l'époque

Signé et légendé au verso

36,4 x 15,2 cm

BIBLIOGRAPHIE : Sam Haskins, Cowboy Kate and Other Stories, Rizzoli, New York, 2006, non paginé

3 000 / 5 000 €

47

SAM HASKINS

Né en 1926

COWBOY KATE, 1964

Tirage argentique de l'époque

Signé et légendé au verso

27 x 39 cm

BIBLIOGRAPHIE : Sam Haskins, Cowboy Kate and Other Stories, Rizzoli, New York, 2006, non paginé

4 000 / 6 000 €



46

ORDRE D'ACHAT ABSENTEE BID FORM

PHOTOGRAPHIE Samedi 18 novembre 2006 à 20h30 Hôtel Dassault - 7, Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris	NOM/NAME	
	PRENOM/ FIRST NAME	
	ADRESSE ADDRESS	
	TELEPHONE PHONE	BUREAU / OFFICE
		DOMICILE / HOME
	FAX	

☐ Ordre d'achat / Absentee Bid
☐ Ligne téléphonique / Telephone Bid

TELEPHONE / PHONE

Références bancaires obligatoires à nous communiquer :
Required bank reference:

CARTE DE CRÉDIT VISA / CREDIT CARD NUMBERS

EXPIRE FIN / EXPIRATION DATE

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter et vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, les lots que j'ai désignés ci-dessous. (Les limites ne comprenant pas les frais légaux).

I have read the conditions of sale and the guide to buyers printed in this catalogue and agree to abide by them. I grant your permission to purchase on my behalf the following items within the limits indicated in euros. (These limits do not include buyer's premium and taxes).

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT / LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EUROS MAXIMUM EUROS PRICE
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€

Les ordres d'achat doivent impérativement nous parvenir au moins 24 heures avant la vente.
To allow time for processing, absentee bids should be received at least 24 hours before the sale begins.

**A renvoyer / Please mail to : Artcurial Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan
7, Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris.
Fax : 33 (1) 42 99 20 21**

Date :

Signature obligatoire :
Required signature:

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Les rapports entre **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès verbal de vente.

1 - Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé.

Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 - La vente

a) en vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'**Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**.

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone. A toutes fins utiles, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** aura acceptés. Si **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue. f) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots. En cas de contestation **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot «adjugé» ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix.

En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 - L'exécution de la vente

a) En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

1) Lots en provenance de la CEE :

- **De 1 à 150 000 euros** : 19,5 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,07 % du prix d'adjudication), (pour les autres catégories, TVA = 3,82 % du prix d'adjudication).

- **Au-delà de 150 000 euros** : 12 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 0,66 % du prix d'adjudication), (pour les autres catégories, TVA = 2,35 % du prix d'adjudication).

2) Lots en provenance hors CEE : (indiqués par un ☹)

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux).

3) Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rattachées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE. Un adjudicataire CEE justifiant d'un titre de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 7 600 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité.

- par chèque ou virement bancaire.

- par carte de crédit : VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 2,40 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** sera autorisé à reproduire sur le procès verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès d'**Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** serait avérée insuffisante.

d) Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Dans l'intervalle **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dûs par l'adjudicataire défaillant.

En outre, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,

- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,

- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) Les achats qui n'auront pas été retirés dans les septs jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 - Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**.

5 - Préemption de l'Etat français

L'Etat français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

6 - Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue un contrefaçon à son préjudice.

En outre **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. Donc reproduction du catalogue de **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

7 - Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection.

Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :

- **De 1 à 100 000 euros** : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 % du prix d'adjudication).

- **Au-delà de 100 000 euros** : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 % du prix d'adjudication).

a) - Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) - Les véhicules sont vendus en l'état. Les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) - Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) - Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. En revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) - Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. Le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) - Les véhicules précédés d'un astérisque (*) nous ont été confiés par des propriétaires extra-communautaires. Les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extra-communautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) - Le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) - L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 - Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 - Compétences législative et juridictionnelle.

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).



Tous les lots d'une valeur supérieure à 10 000 euros de ce catalogue ont été contrôlés par le ART LOSS REGISTER Ltd. Londres.

CONDITIONS OF PURCHASE

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.

In such capacity **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** acts as the agent of the seller who contracts with the buyer.

The relationships between **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified by saleroom notices or oral indications given at the time of the sale, which will be recorded in the official sale record.

1 - Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements by made **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** about any restoration, mishap or harm arisen concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation.

The absence of statements **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect.

Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.

Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever.

The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case, be, rounded off differently than the legal rounding.

2 - The sale

a) In order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** before the sale, so as to have their personal identity data recorded.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be born by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.

Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan will bear no liability / responsibility whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone. For variety of purposes, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** which have been deemed acceptable.

Should **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) In the event where a reserve price has been stipulated by the seller,

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached.

The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent.

The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in the catalogue.

f) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.

In case of challenge or dispute, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** reserves the right to designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, the successful bidder will be the bidder would will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.

The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word "adjuge" or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration.

No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made.

In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 - The performance of the sale

a) In addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:

1) Lots from the EEC:

- From 1 to 150 000 euros: 19.5% + current VAT (for books, VAT = 1,07% of the hammer price; for other categories, VAT = 3,82% of the hammer price).

- Over 150 000 euros: 12% + current VAT (for books, VAT = 0,66% of the hammer price; for other categories, VAT = 2,35% of the hammer price).

2) Lots from outside the EEC : (identified by an O)

In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5,5% of the hammer price, 19,6% for jewelry).

The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.

An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required.

The purchaser will be authorized to pay by the following means :

- in cash: up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 7 600 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.

- By cheque or bank transfer.

- By credit card: VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 2,40% additional commission corresponding to cashing costs will be collected)".

b) **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.

Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.

Any person having been recorded by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** has a right of access and of rectification to the nominative data provided to **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase.

The buyer will have no recourse against **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** would prove insufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes.

In the meantime **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport. Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as "procédure de folle enchère". If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.

In addition, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option:

- interest at the legal rate increased by five points,

- the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,

- the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after "procédure de folle enchère" if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan also reserves the right to set off any amount **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 - The incidents of the sale

a) In case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** will be able to use video technology.

Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** shall bear no liability/responsibility whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** will not be liable for errors of conversion.

5 - Pre-emption of the French state

The French state is entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.

The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.

Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 - Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan**.

Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment.

Furthermore, **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan** benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.

Any reproduction of **Artcurial-Briest-Le Fur-Poulain-F.Tajan's** catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.

The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or representation rights thereof.

7 - Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.

In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackets:

- From 1 to 100 000 euros: 16% + current VAT (i.e. 3,13% of the hammer price).

- Over 100 000 euros: 10% + current VAT (i.e.1,96% of the hammer price).

a) - Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) - The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) - For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) - Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) - The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their non-circulating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) - The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) - The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) - The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will be restored at the costs and risks of their owner.

8 - Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independent from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

9 - Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively.

Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.



All lots over 10 000 euros in this catalogue have been controlled by ART LOSS REGISTER Ltd. London.



MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES
7, Rond-Point des Champs-Élysées, 75008 Paris
33 (0) 1 42 99 20 20, contact@artcurial.com
www.artcurial.com
SAS au capital de 106 680 €
Agrément n° 2001-005

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Rémy Le Fur
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan

Secrétariat général :
Alexandra Fonthieure
33 (0) 1 42 99 20 28, afonthieure@artcurial.com

ADMINISTRATION ET GESTION

Direction
Nicolas Orlowski

Direction comptable et administrative
Josephine Dubois
33 (0) 1 42 99 16 26, jdubois@artcurial.com

Gestion
Élisabeth Fénéon
33 (0) 1 42 99 20 27, efeneon@artcurial.com

Comptabilité générale
Marion Bégat
33 (0) 1 42 99 16 36, mbegat@artcurial.com
Virginie Boisseau
33 (0) 1 42 99 20 29, vboisseau@artcurial.com

Comptabilité des ventes
Sandrine Abdelli
33 (0) 1 42 99 20 06, sabdelli@artcurial.com
Nicole Frèrejean
33 (0) 1 42 99 20 45, nfrerejean@artcurial.com
Jacqueline Appriou
33 (0) 1 42 99 20 44, jappriou@artcurial.com

Gestion des stocks
Matthieu Fournier
33 (0) 1 42 99 20 26, mfournier@artcurial.com

Direction du marketing
Hadrien de Montferrand
33 (0) 1 42 99 20 42, hdmontferrand@artcurial.com

Abonnements catalogues
Géraldine de Mortemart
33 (0) 1 42 99 20 43, gdemortemart@artcurial.com

Communication
Armelle Maquin
33 (0) 1 43 14 05 69, armelle.maquin@wanadoo.fr
agence 14 septembre
Bénédicte Colpin
33 (0) 1 55 28 38 28

Relations publiques
Anne de Vilallonga
33 (0) 1 42 99 16 47, adevilallonga@artcurial.com

**COMMISSAIRES PRISEURS
HABILITÉS**

**Francis Briest, Rémy Le Fur, Hervé Poulain,
François Tajan, Isabelle Boudot de La Motte,
Stéphane Aubert.**

AFFILIÉ À
«International Auctioneers»



REPRÉSENTATION À MONACO

Vanessa Knaebel,
Galerie Pastor-Gismondi
11, avenue Princesse Grace. 98000 Monaco
Tél. : 377 93 25 27 14, vknaebel@artcurial.com

MAISON DE VENTE ASSOCIÉE



TOULOUSE - JACQUES RIVET

Jacques Rivet, Président, commissaire priseur
8, rue Fermat. 31 000 Toulouse
Tél. : 33 (0) 5 62 88 65 66, j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL HOLDING SA

Président Directeur Général
Nicolas Orlowski
Vice Président
Francis Briest

Membres du conseil
Nicole Dassault, Michel Pastor,
Francis Briest, Nicolas Orlowski,
Hervé Poulain, Daniel Janicot

HÔTEL DASSAULT

Comité culturel et membres d'honneur :
Pierre Assouline, Laurent Dassault,
Francis Briest, Léonard Gianadda,
Hervé Poulain, Daniel Janicot, Yves Rouart,
Nathalie Zaquin-Boulakia



DÉPARTEMENTS D'ART

ART MODERNE

Viola de La Brosse-Ferrand
spécialiste, 33 (0) 1 42 99 20 32
vdelabrosseferrand@artcurial.com
Bruno Jaubert, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 35, bjaubert@artcurial.com
Nadine Nieszawer, consultant pour les
œuvres de l'École de Paris, 1905-1939
contact : Marie Sanna, Laura Cristau
33 (0) 1 42 99 20 33/34
msanna@artcurial.com
lcristau@artcurial.com

ART CONTEMPORAIN

Martin Guesnet, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 31
mguesnet@artcurial.com
Hugues Sébilleau, Arnaud Oliveux
spécialistes juniors
33 (0) 1 42 99 16 35/28
hsebilleau@artcurial.com
aoliveux@artcurial.com
contact : Florence Latieule
33 (0) 1 42 99 20 38, flatieule@artcurial.com

Gioia Sardagna Ferrari
spécialiste Italie, 33 (0) 1 42 99 20 36
gsardagnaferrari@artcurial.com

RECHERCHE ET AUTHENTIFICATION

Constance Boscher
33 (0) 1 42 99 20 37, cboscher@artcurial.com

PHOTOGRAPHIE

Grégory Leroy, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 15, gleroy@artcurial.com
contact : Alexandra Cozon
acozon@artcurial.com, 33 (0) 1 42 99 20 48

ART TRIBAL

Lynne Thornton, expert
contact : Florence Latieule
33 (0) 1 42 99 20 38, flatieule@artcurial.com

ESTAMPES, LIVRES ILLUSTRÉS

Isabelle Milsztein, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 25, imilsztein@artcurial.com
contact : Lucas Hureau
lhureau@artcurial.com, 33 (0) 1 42 99 20 25

LIVRES ET DOCUMENTATION

Olivier Devers, spécialiste
33 (0) 6 84 81 56 07
contact : Benoît Puttemans
bputtemans@artcurial.com, 33 (0) 1 42 99 16 49

BIJOUX

Stephen Giles, directeur international
Thierry Stetten, expert
contact : Julie Valade, spécialiste junior
33 (0) 1 42 99 16 41, jvalade@artcurial.com

LIVRES ET MANUSCRITS

contact : Marie-Hélène Corre
Sophie Peyrache
33 (0) 1 42 99 20 13/41
mhcorre@artcurial.com
speyrache@artcurial.com

CURIOSITÉS, CÉRAMIQUES ET HAUTE ÉPOQUE

Robert Montagut, expert
33 (0) 1 42 99 20 12, rmontagut@artcurial.com
contact : Isabelle Boudot de La Motte
33 (0) 1 42 99 20 12
iboudotdelamotte@artcurial.com

MOBILIER, OBJETS D'ART DU XVIII^e ET XIX^e SIÈCLE

Cabinet Lefuel et de L'Espée
Jacques Saint-Bris, experts
contact : Marie-Hélène Corre
Sophie Peyrache
33 (0) 1 42 99 20 13/41
mhcorre@artcurial.com
speyrache@artcurial.com

TABLEAUX ANCIENS

Gérard Auguier,
Éric Turquin, experts
contact : Marie-Hélène Corre
Sophie Peyrache
33 (0) 1 42 99 20 13/41
mhcorre@artcurial.com
speyrache@artcurial.com

TABLEAUX ORIENTALISTES

Lynne Thornton, expert
contact : Sophie Peyrache
speyrache@artcurial.com
33 (0) 1 42 99 20 41

ARMES ET SOUVENIRS HISTORIQUES

Bernard Bruel, expert
contact : Benoît Puttemans
bputtemans@artcurial.com
33 (0) 1 42 99 16 49

ART DÉCO

Félix Marcilhac, expert
33 (0) 1 42 99 20 20
contact : Sabrina Dolla
33 (0) 1 42 99 16 40 - sdolla@artcurial.com

DESIGN

Fabien Naudan, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 19
fnaudan@artcurial.com
contact : Alexandra Cozon
acozon@artcurial.com
33 (0) 1 42 99 20 48

AUTOMOBILES DE COLLECTION

Marc Souvrain, expert
Fred Stoesser, consultant
rarecars@club-internet.fr
33 (0) 1 42 99 16 37/38
Wilfrid Leroy Prost, spécialiste junior
33 (0) 1 42 99 16 32, wleroyprost@artcurial.com
contact : Emmanuelle Gautier
33 (0) 1 42 99 16 31
egautier@artcurial.com

AUTOMOBILIA

Gérard Prévot, expert
33 (0) 6 75 37 54 59, torpedo@tele2.fr
contact : Emmanuelle Gautier
33 (0) 1 42 99 16 31, egautier@artcurial.com

VINS ET ALCOOLS

Laurie Matheson
Luc Dabadie, experts
33 (0) 1 42 99 16 33/34, vins@artcurial.com

BANDES DESSINÉES

Eric Leroy, expert
33 (0) 1 42 99 20 17, eleroy@artcurial.com
contact : Lucas Hureau
lhureau@artcurial.com, 33 (0) 1 42 99 20 17

VENTES GÉNÉRALISTES

Isabelle Boudot de La Motte, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 12
iboudotdelamotte@artcurial.com
contact : Juliette Billot
33 (0) 1 42 99 20 16, jbillot@artcurial.com

DÉPARTEMENT INVENTAIRE

Stéphane Aubert, spécialiste
33 (0) 1 42 99 20 14, saubert@artcurial.com
Jean Chevallier, Consultant

HISTORIENNES DE L'ART

Marie-Caroline Sainsaulieu
Lydia Montanari
33 (0) 1 42 99 20 39
lmontanari@artcurial.com